



# Ce qu'il faut savoir sur le Diagnostic de performance énergétique (DPE)

**Actualité législative** publié le **15/07/2025**, vu **223 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, petit juriste généraliste bénévole à BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

## Ce qu'il faut savoir sur le Diagnostic de performance énergétique (DPE)

Le DPE, pour « diagnostic de performance énergétique », est un incontournable pour qui souhaite vendre ou louer un bien immobilier. Ce document permet d'estimer la consommation d'énergie d'un logement ou d'un bâtiment, et d'évaluer ainsi son impact écologique. Quelles informations doit-il comporter ? Qui peut l'établir ? Quel est son coût ? On vous répond.

### SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/immobilier-diagnostic-performance-energetique-dpe>

### DE PLUS :

<https://www.actu-juridique.fr/fiscalite/fiscal-finances/renforcer-la-fiabilite-et-lencadrement-du-dpe/>